

Toutefois, cette nouvelle tactique nous procurera peut-être l'avantage, l'heureuse chance, d'entendre enfin l'honorable ministre du Revenu de l'intérieur (M. Nantel), qui a brillé par son mutisme depuis le commencement de la session, et peut-être en profitera-t-il pour expliquer sa conduite. Il a là une belle occasion de suivre l'exemple que viennent de lui donner quelques-uns de ses amis politiques avant que la règle de clôture soit appliquée.

Après avoir rayé des règlements de la Chambre la clause assurant aux représentants du peuple le droit et la liberté de discuter les questions d'intérêt public avec toute la latitude nécessaire, le Gouvernement vient, par cette loi que nous discutons, enlever le pouvoir et la liberté au Parlement du Canada de disposer des deniers publics, d'en déterminer l'emploi et la destination, suivant les principes consacrés par la Constitution. Il vient ainsi enlever à la députation la liberté de critiquer l'emploi des fonds publics, de discuter le mode de leur emploi en faisant à l'Angleterre un cadeau de 35 millions. Trente-cinq millions! Mais c'est là une bagatelle pour ces messieurs qui sacrifient des terrains valant 374,000 piastres pour 10 piastres au bénéfice d'amis politiques; c'est là une bagatelle pour ces messieurs qui achètent des horloges coûtant \$920 chacune. Ils auraient bien dû—soit dit en passant—mettre un échantillon de ces horloges dans cette salle, cela aurait permis de mieux mesurer le temps pendant lequel les députés doivent parler.

Trente-cinq millions! c'est bien peu pour ces messieurs qui n'envisagent pas que, par là-même, ils engagent le crédit du pays sans que le Parlement puisse exercer le moindre contrôle sur l'emploi de cet argent. Trente-cinq millions! mais cela représente un intérêt annuel de un million 500 mille piastres, et si l'on prend comme base la population établie au dernier recensement, soit 7,000,000 d'habitants, on constatera que cela représente une taxe per capita de \$5.00 pour chaque personne, hommes, femmes et enfants.

C'est peu pour ces messieurs que d'enlever les libertés des représentants du peuple! On dirait que c'est une politique bien arrêtée de la part du Gouvernement que d'enlever pièce par pièce les droits, privilèges et libertés accordés par la Constitution, droits, privilèges et libertés pour lesquels nos ancêtres ont combattu, ont même versé leur sang dans le but de nous en assurer l'exercice et la possession.

Après nous avoir enlevé la liberté de parole, voici que le Gouvernement nous dépouille du pouvoir que nous avions d'administrer les fonds publics avec l'assentiment du Parlement. C'est ainsi que l'on a fait voter ces jours derniers la loi des bons chemins et celle accordant un octroi

à l'agriculture pendant un certain nombre d'années, le Gouverneur en conseil ayant seul la gestion des sommes inscrites dans ces lois.

On nie même à ceux qui nous ont conquis ces libertés au prix de tant de sacrifices, la gloire si pure et si légitime, qui leur appartient. C'est ainsi que, il y a quelques jours à peine, l'honorable ministre de la Milice (M. Hughes), à l'inauguration d'une salle de loge orangiste à Ottawa même, n'a pas eu honte de traiter de fous et de canailles les rebelles de 1837! ces patriotes au cœur ardent, qui nous ont conquis ces libertés si chères. Est-ce que l'honorable premier ministre est prêt à approuver un tel langage? L'honorable ministre de la Milice sait-il que, parmi ces fous et ces canailles, se trouvait sir Georges-Etienne Cartier, le fondateur du parti conservateur, qui a fait le coup de feu à Saint-Denis?

J'ai l'honneur de représenter un comté qui a été le foyer de cette rébellion accomplie par ces fous et canailles. Je représente ici les descendants de ceux qui ont versé leur sang, pour la cause de la liberté populaire, à Saint-Eustache, à Sainte-Scholastique et à Saint-Benoit; comme l'avaient fait ces autres fous, à Saint-Denis et à Saint-Charles, sur le Richelieu. Qu'est-ce que l'honorable ministre de la Milice fait de l'histoire canadienne de cette époque? Ignore-t-il les 92 résolutions rédigées par ces fous et ces canailles? Ignore-t-il les actes de ces Anglais du Haut-Canada,—aujourd'hui Ontario, qui, en 1837-38-39, se sont ralliés à ces fous et ces canailles, comme il les appelle,—pour revendiquer ces droits qui nous avaient été enlevés par la bureaucratie anglaise, droits qui nous avaient été reconnus par le traité de Paris de 1763?

C'est en face de tous ces faits que nous voyons un Gouvernement qui a obtenu le pouvoir par de fausses déclarations, et avec l'aide d'éléments hétérogènes; un Gouvernement qui, fier de sa force brutale, vient nous enlever ces libertés, et cherche par la bouche de l'un de ses ministres à ternir la gloire de ceux qui nous ont conquis ces libertés! Fous et canailles, les héros de 1837! Fous et canailles ceux à la mémoire desquels on a élevé un monument sur la place Viger à Montréal, et un autre au cimetière! Fous et canailles ceux qui ont versé leur sang pour leur pays! Certes, il en faut de ces fous dans l'histoire d'un peuple, mais ces fous-là, on les appelle des fous sublimes!

Je ne discuterai pas maintenant la question d'urgence; c'était le prétexte invoqué par l'honorable premier ministre pour nous imposer cette loi, mais on n'en parle plus aujourd'hui. La seule urgence qui existe, c'est, pour le parti conservateur, de sortir de l'impasse où il s'est placé lui-même.